



COMMUNE DE SAINT DESIR

CALVADOS *CANTON DE MEZIDON-CANON*

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le **mercredi 27 avril** 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Saint Désir, sous la présidence de Monsieur **TARGAT** Dany, maire de la commune de Saint-Désir

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **AUBRÉE** Annick, **BIENVENU** Stéphane, **BLIN** Pierre, **CAREL** Karin, **COLIN** Elise, **DESHAYES** Daniel, **FAUVEL** Bruno, **HIEAUX** Françoise, **HURÉ** Julie, **JOURDAIN** Jean-Claude, **LECELLIER** Stéphanie, **POULAIN** Annette, **SISSAU** Jean-Louis, **VAN DE CASTEELE** Patrick et **VERMEERSCH** Félix.

Absents : **ISSADOUDENE** Katia

Pouvoirs : **BOUDAA** Sonia a donné pouvoir à **DESHAYES** Daniel, **DUPONT** Thierry a donné pouvoir à **FAUVEL** Bruno

Date de la convocation : **21 avril 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** Présents : 16 - Votants : 18 Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : **VERMEERSCH** Félix

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont eu délégation de vote, il vérifie que le quorum est atteint, puis procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal et demande à chacun des conseillers présents de l'approuver en y apposant sa signature.

Le conseil municipal désigne **VERMEERSCH** Félix comme secrétaire de la séance.

Délibération
N° 22/26

Adhésion de La Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie, Délibération

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.



COMMUNE DE SAINT DESIR

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Délibération
N° 22/27

Décision Modificative N°1. Régularisation des recettes et dépenses de fonctionnement suite à la réception du montant des bases d'imposition et des dotations d'État, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES, adjoint délégué aux finances, qui rappelle que lors du vote du budget les bases d'imposition foncières n'étaient pas connues, ni le montant exact des dotations et que leur récente transmission a engendré une modification des recettes et des dépenses de fonctionnement telle que présentée dans le tableau ci-dessous

	INSCRIPTION BP	MODIFICATION	INSCRIPTION APRES MODIFICATION
Section de fonctionnement – Recettes			
IMPOTS FONCIERS			
73111 : Taxes foncières et d'habitation	370 000	16 328	386 328
74834 - Compensation Etat sur exonération taxe foncière	111 821	8 663	120 484



COMMUNE DE SAINT DESIR

DOTATIONS			
7411- Dotation forfaitaire	62 000	-636	64 879
74121- Dotation de solidarité rurale	21 000	660	21 015
Total recette		25 015	
Section de fonctionnement – Dépenses			
60612- Energie-électricité	12 000	5 015	17 015
60613-Chauffage urbain	4 000	5 000	9 000
60622 - Carburants	5 500	5 000	10 500
65548 autres contributions	180 000	10 000	190 000
Total dépense		25 015	

Il précise que la section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes à 2 627 787 €.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DESHAYES, Monsieur TARGAT demande à l'assemblée l'autorisation de prendre une décision modificative pour modifier le budget primitif 2022 et répartir, comme présenté ci-dessus, la somme de 25 015,00 € en recettes et dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la DM N°1 telle que présentée ci-dessus

Délibération
N° 22/28

Demande de subvention APCR + au Conseil Départemental pour l'aménagement du stade, tranche 2, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES, adjoint délégué aux finances, qui rappelle que le Conseil Départemental par une délibération du 13 décembre 2021, a attribué à la commune de Saint-Désir, dans le cadre d'un contrat d'aide aux petites communes rurales de 4 ans, une subvention de 80 000 € pour la création d'un terrain de football, d'un terrain d'entraînement et d'un parking, portant sur les années 2021-2022-2023 et 2024. Cette subvention portait sur la première phase de travaux du projet de complexe sportif.



COMMUNE DE SAINT DESIR

En raison d'un passage en « APCR+ » la commune de Saint-Désir peut prétendre à un accompagnement financier complémentaire de l'ordre de 55 000 € par an. A ce titre, la commune de Saint-Désir envisage de solliciter un contrat de 3 ans sur 2022-2023-2024 pour financer la 2ème tranche de travaux, distincte de la 1ère tranche, pour la création de vestiaires-tribune, d'un City -Park, d'un boulodrome et de jeux pour enfants sur cet espace sportif. Le montant de la 2ème tranche est estimé à 1 376 500 €HT

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 de la commune, chapitre 21 compte 2113.

A ce titre, la commune de Saint-Désir sollicite l'attribution d'une aide financière complémentaire de 165 000 € (3 X 55 000 €) pour le projet ci-dessus.

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESHAYES et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 - décide de demander au conseil départemental une aide pour la réalisation de la 2ème tranche des travaux d'aménagements sportifs autour du stade, sous forme d'un financement dans le cadre d'une procédure contractuelle d'une durée de 3 ans, sur la base d'une subvention de 165 000 €
 - autorise Monsieur le Maire ou son adjoint aux finances Daniel DESHAYES à transmettre cette demande de subvention et à signer tous les documents y afférents.

Présentation du projet de nouveau schéma territorial de gestion des déchets

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES, adjoint délégué aux finances, qui présente le projet du nouveau schéma territorial de gestion des déchets.

Félix VERMEERSCH demande à Daniel DESHAYES une précision sur la manière dont la quantité d'ordures ménagères sera comptabilisée dans le cadre des études sur la tarification incitative. Monsieur DESHAYES indique que le dispositif envisagé comptabilise le nombre de dépôts de sacs effectués, le poids n'est pas pris en compte.

Résumé d'activité de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN)

Monsieur TARGAT fait un point sur les activités de l'agglo

CM du 27 avril 2022



COMMUNE DE SAINT DESIR

Informations diverses :

- Annick AUBRÉE, adjointe aux affaires sociales, informe le conseil municipal que le CCAS a décidé d'octroyer 10 primes de 300,00 € pour l'achat d'un vélo électrique, dans la limite d'une prime par foyer fiscal dont les revenus ne dépassent pas 27 000 € pour un couple.
- Karin CAREL, adjointe à la participation citoyenne, a rappelé que le comité de jumelage se rendait à Mittelbrunn lors du week-end de la Pentecôte (du 3 au 6 juin 2022). Une réunion d'information est proposée aux personnes intéressées par le voyage, le mardi 3 mai à 18h30 à la salle Saint-Clair.
- Pierre BLIN, adjoint à la communication, regrette que le carton d'invitation aux cérémonies du 8 mai, le soit au seul nom du Maire de Lisieux alors que le monument aux Morts est commun aux deux communes et que les couronnes de fleurs sont déposées conjointement par les représentants des deux villes.
- Daniel DESHAYES, adjoint aux finances et aux travaux indique que les travaux d'extension et de requalification paysagère du cimetière de la Pommeraye débiteront au cours des premiers jours du mois de juin. Il informe également que les travaux de la première tranche du stade ont débuté le 25 avril dernier.
- Pierre BLIN informe le conseil municipal de la belle messe dominicale qui s'est déroulée le 24 avril dernier à l'église Saint-Laurent de la Pommeraye. De nombreuses personnes se sont déplacées, l'église était pleine.
- Pose des mâts pour l'éclairage public du stade : échange technique entre Messieurs TARGAT, DESHAYES, BIENVENU et VERMEERSCH.

Fin du conseil municipal : 22H20

La date du prochain conseil : 15 juin 2022



COMMUNE DE SAINT DESIR

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Annick AUBRÉE		Julie HURÉ	
Stéphane BIENVENU		Katia ISSADOUDENE	absente
Pierre BLIN		Jean-Claude JOURDAIN	
Sonia BOUDAA	A donné procuration à D. DESHAYES	Stéphanie LECELLIER	
Karin CAREL		Annette POULAIN	
Elise COLIN		Jean-Louis SISSAU	
Daniel DESHAYES		Dany TARGAT	
Thierry DUPONT	A donné procuration à B. FAUVEL	Patrick VAN DE CASTEELE	
Bruno FAUVEL		Félix VERMEERSCH	
Françoise HIEAUX			